

/PM.

N/RÉZ. 42/80/APP/AR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION

ARRÊTÉ

A Monsieur GAILLY.....
DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie
et
Le Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU le décret N° 78.533 du 12 Avril 1978 relatif aux attributions du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie ;

VU le décret N° 78.1013 du 13 Octobre 1978 portant création d'une Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture et de la Communication ;

VU le décret N° 79.355 du 7 Mai 1979 relatif à l'organisation du Ministère de la Culture et de la Communication (services de la Culture) ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le mur-clocher de l'église de OLAPIERS (Hérault), figurant au cadastre section B, sous le N° 337 d'une contenance de 7 ares 13 centiares, et appartenant à la commune.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 9 JUIL. 1980

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Urbanisme
et des Paysages
Jean-Eudes ROULLIER

Pour le Ministre de la Culture et de la Communication
et par Délégation
Le Directeur du Patrimoine

C. PATTYN

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
DE MONTPELLIER - 1^{er} BUREAU

Depôt N° 18673 PUBLIE	TAUX	30	00
le 29 AOUT 1980	ANNUITES	30	00
Vol. 206 N° 494	ESTIM.		
D. U. Montre J. L.	FOURTE	30	00
signé	TOTAL	30	00

La Conservation

Pour Ampliation,
L'Attaché d'Administration
chargé de la protection
des Monuments Historiques

Le Combe
COMBE

Département :
HERAULT

Commune :
CLAPIERS

Section : CA
Feuille : 000 CA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

